



Arret du versement de la pension alimentaire

Par **titonguette**, le **27/09/2011 à 16:18**

Bonjour,
mon concubin verse une pension alimentaire à sa fille qui a 22 ans et qui jusqu'en juin était étudiante. Elle nous annonce qu'elle a décidé d'arrêter ses études au moins pour un an car elle veut prendre une année sabbatique. elle souhaite se reposer. Elle vit chez sa mère.
Nous souhaitons savoir si nous sommes obligés de continuer à lui verser une pension alimentaire car si elle prend gout à cette situation la pension peut etre versée encore pendant de longues années !
merci d'avance

Par **mimi493**, le **27/09/2011 à 16:30**

Il faut demander la suppression de la pension au JAF, pas cesser de payer comme ça

Par **titonguette**, le **27/09/2011 à 17:58**

merci pour la réponse mais l'année sabbatique est elle un argument pour que l'on arrête de la verser (en passant bien sur par le JAF) car si ce n'est pas le cas pas la peine de s'adresser à lui au risque d'avoir des frais à payer pour finalement rien.
merci

Par **mimi493**, le **27/09/2011 à 18:03**

Elle n'étudie pas, elle ne travaille pas, elle ne recherche pas d'emploi, vous avez des

arguments.
Maintenant, si vous avez envie de vous laisser faire, c'est un autre problème et non juridique.

Par **titonguette**, le **27/09/2011 à 18:26**

merci beaucoup pour les infos et pour la rapidité de réponse.

Par **titonguette**, le **29/09/2011 à 12:18**

dernière question
le dernier jugement pour la pension a été rendu sur Paris
Nous habitons Angers et l'ex femme et ma belle fille sur Paris, auprès de quel JAF dois je faire ma demande pour éventuellement annuler le versement de la pension?
merci d'avance